DEC152186DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Benoit, responsable du service central du traitement de la dépense (SCTD) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

 ${
m Vu}$ la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du $1^{\rm er}$ juillet 2010 ;

Vu la décision DEC152061DAJ du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Nicole Benoit aux fonctions de responsable du service central du traitement de la dépense (SCTD) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Nicole Benoit**, responsable du service central du traitement de la dépense de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du service, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;
- 2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Benoit, délégation est donnée à **Mme Rosaria Donato**, Ingénieure de recherche CNRS, responsable du pôle Exploitation du service central de traitement de la dépense, aux fins mentionnées à l'article $\mathbf{1}^{\text{er}}$.

Article 3

La décision n° DEC142241DR06 du 19 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 1er novembre 2015

Philippe Piéri Nicole Benoit

Le Délégué Régional La responsable du SCTD

Rosaria Donato

La délégataire